

ÎLE-DU PRINCE-ÉDOUARD

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Collège de l'Île

Formation : 3 sessions de 30 heures
 Désignation : Niveau I ► Assistant à la PE

Formation : 1 an d'études collégiales
 Certification : Niveau II ► ÉPE

Formation : Programme collégial de 2 ans
 Diplomatation : Niveau III ► ÉPE

CERTIFICATION

► Conseil de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Obtention : Essentielle sur présentation de preuves
 ► ÉPE désirant travailler en province
 ► Postes de superviseur / directeur de CPE

Hors province ÉPE travaillant dans un CPE en N.-É., à T.-N.-L., en Ont., Sask., Alb. et C.-B., au Man. et au Yn reconnus sur confirmation de leur expérience de travail par leur organisme d'agrément

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Conseil des établissements de services de garde

Permis de pratique Renouvellement aux 3 ans
 ► ÉPE tenus d'effectuer 45 h de formation durant cette période et d'en fournir la preuve

SERVICES DE GARDE

AGENCES TYPE 1 (ex. CPE)

► Désignées par le Conseil de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Exigences ► Classification ÉPE Niveau I minimum

Responsable – superviseur certifié niveau III sur place

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons 2 ans et moins	1 ÉPE x 3 enfants	6 enfants
Bambins 2 à 3 ans	1 ÉPE x 5 enfants	--
Enfants d'âge préscolaire	1 ÉPE x 10 enfants	--

AGENCES TYPE 2 (garde scolaire ou familiale)

► Désignées par le Conseil de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Exigences ► Superviseur niveau III + ÉPE niveau II

1 ÉPE pour 15 enfants (5 à 12 ans)

ÉPE certifié niveau II pour 6 enfants max. en milieu familial avec max. de 3 poupons

NOUVELLE-ÉCOSSE

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► **Université Sainte-Anne**

Formation : Programme d'éducation à la PE de 2 ans en ligne

Diplomation : Diplôme d'études collégiales DEC pour obtention du permis de pratique niveau II

CERTIFICATION

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la PE**

Classification et permis de pratique

- Niveau I
 - 3 cours postsecondaires
 - Expérience pertinente
 - Programme d'initiation pour employés en garderie agréée
 - Formation d'orientation dans un CPE réglementé
- Niveau II
 - DEC en éducation de la PE
- Niveau III
 - Bac en éducation de la PE / domaine connexe
- Hors province
 - ÉPE certifiés de l'Î.-P.-É., T.-N.-L., l'Ont., la Sask., l'Alb., la C.-B., le Man. et le Yn avec titres de compétences vérifiés
- Hors pays
 - Évaluation des titres de compétences et du dossier détaillant les études postsecondaires incluant test linguistique pour ÉPE dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la PE**

Classification Maintien à condition d'effectuer au min. 30 h de perfectionnement professionnel aux 3 ans

SERVICES DE GARDE

SERVICES RÉGLEMENTÉS

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la PE**

Exigences ► Classification Niveau I, II ou III pour 2/3 du personnel incl. la direction

Classification Niveau II ou III pour gestionnaire principal

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons jusqu'à 17 mois	1 ÉPE x 4 enfants	10 enfants
Bambins 18 à 35 mois	1 ÉPE x 6 enfants	18 enfants
Enfants d'âge Préscolaire (3 à 5)	1 ÉPE x 8 enfants	24 enfants

SERVICE RÉGLEMENTÉ EN MILIEU SCOLAIRE

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la PE**

Exigences ► Classification Niveau I, II ou III pour 2/3 des ÉPE incluant la direction

Classification Niveau II ou III pour gestionnaire principal

Programme d'initiation pour employés en garderie agréée

1 ÉPE pour 15 enfants et max. de 30 enfants par groupe

SERVICE RÉGLEMENTÉ EN MILIEU FAMILIAL

► **Agence de services de garde en milieu familial (Family Home Day Care Agency)**

Exigences ► Classification Niveau I – Programme de formation en garde familiale de la FCSGE au minimum pour titulaire du permis

Max. de 7 enfants (poupons à préscolaire) ou 9 enfants d'âge scolaire en tout incl. ceux de l'ÉPE

NOUVEAU-BRUNSWICK

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► **Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)**

- Formation : Programme de 40 semaines incluant stages
- Désignation : Certificat ► ÉPE ou aide-ÉPE
- Spécialisation : Certification + 40 semaines en programmation et coordination
- Désignation : Diplôme ► ÉPE

CERTIFICATION

► **Aucun processus de certification pour ÉPE en province**

- Garderie réglementée :
- Avoir réussi au minimum le cours Introduction à l'éducation de la PE
- Hors province :
- Attestations et diplômes d'établissements membres de l'ACCC ou dans une province de l'Atlantique reconnus par le ministère de l'Éducation et du Développement de la PE
 - ÉPE qualifiés au N.-B. tenus de faire vérifier leurs titres de compétences dans la province choisie - Î.-P.-É., T.-N.-L., Sask., Alb., C.-B., N.-É., Man. et Y -- et d'obtenir leur certificat de pratique équivalent
- Hors pays :
- Évaluation des acquis par le CCNB

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► **Aucune obligation de formation continue pour demeurer employé dans une garderie éducative réglementée**

- À l'embauche
- Inscription obligatoire à un cours provincial en ligne de 30 h pour ÉPE ayant suivi un programme collégial d'un an
- Inscription obligatoire à un cours provincial en ligne de 90 h supervisé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la PE pour personnes sans formation postsecondaire en PE

SERVICES DE GARDE

SERVICES DE GARDERIES ÉDUCATIVES RÉGLEMENTÉES

► **Approuvés par la province pour 60 enfants max.**

- Exigences ► Responsable - administrateur ou au moins 25 % des ÉPE tenus d'avoir un certificat d'un an ou suivi une formation équivalente
- À compter de 2020, ce sera 50 %

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons < 2 ans	1 ÉPE x 3	9 enfants
Bambins 2-3 ans	1 ÉPE x 5	10 enfants
Enfants 3-4 ans	1 ÉPE x 7	14 enfants
Enfants 4-5 ans	1 ÉPE x 10	20 enfants
Enfants 5-6 ans	1 ÉPE x 12	24 enfants
Enfants 6-12 ans	1 ÉPE x 15	30 enfants

SERVICES DE GARDERIES ÉDUCATIVES FAMILIALES RÉGLEMENTÉES

► **Réglementées par la province**

- Exigences ► Aucune formation requise pour titulaire de permis
- Max. de 6 enfants d'âge préscolaire ou 9 enfants d'âge scolaire au total
- Sur 6, au moins 1 enfant doit avoir 6 ans+ et un max de 2 ayant moins de 2 ans

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons	1 personne x 3	2
Bambins	1 personne x 5	--
Enfants 6 ans+	1 personne x 9	--

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

Formation : Aucune disponible en français

Options : S'inscrire en ligne auprès d'un établissement postsecondaire de langue française

Suivre une formation en anglais pour se certifier Niveau I ou se diplômer Niveau II et être reconnu par l'*Association of Early Childhood Educators of Newfoundland and Labrador (AECENL)*

CERTIFICATION INITIALE

► **Délégation de pouvoirs à l'AECENL par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

Obtention : Permis de pratique comme ÉPE

- Soumission d'un formulaire à l'AECENL
- 5 Niveaux de reconnaissance classifiant les ÉPE selon le type de service, l'âge des enfants et la formation reçue

Débutant Cours d'initiation de 30 ou 60 h

- Preuve d'inscription postsecondaire en PE

Niveau I Certificat collégial

Niveau II Diplôme collégial

Niveau III Diplôme collégial plus preuve de certificat d'études supérieures, spécialisation ou diplôme universitaire avec attestation ÉPE ou équivalent

Niveau IV Diplôme universitaire en éducation à la PE

Hors province Demande de reconnaissance à l'AECENL pour obtenir un permis de travail

ÉPE qualifiés à l'extérieur — Î.-P.-É., N.-É., Ont., Sask., Alb., C.-B., Man. et Yn — tenus de faire vérifier leurs titres de compétences pour travailler dans un service agréé

SERVICES DE GARDE

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

Exigence ► Certificat de reconnaissance prof.

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons < 2 ans	1 ÉPE Niveau I à IV x 3	6
Enfants 2 à 6 ans	1 ÉPE Niveau I à IV x 5	10
Enfants 3 à 6 ans	1 ÉPE Niveau I à IV x 7	3 x 3 ans 14 au total
Enfants 4 et 5 ans	1 ÉPE Niveau I à IV x 8	16
Enfants 4 à 7 ans	1 ÉPE Niveau Débutant à IV x 12	24
Enfants 7 à 13 ans	1 ÉPE Niveau Débutant à IV x 15	30 enfants

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL

► **Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

Exigences ► Autorisation pour résidence

Classification Niveau débutant min.

Permis de service Niveau I pour garde de poupons et bambins de moins de 2 ans

Min. de 45 h de perfectionnement sur 3 ans pour renouveler le permis

PROFESSIONNELS

Hors pays

Évaluation comparative des Services mondiaux d'éducation basée sur la documentation fournie en anglais par le demandeur

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► **AECENL tel que mandatée par le gouvernement provincial**

Certificat de pratique

Renouvellement aux 3 ans sur preuve de formation continue de 30 h

Re-classification

Selon les formations suivies
Mise à jour avant l'expiration du certificat actuel

SERVICES DE GARDE

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons < 1 an	1 ÉPE Niveau I à IV	3
Enfants 2 ans et moins	1 ÉPE Niveau I à IV x 5	2 < 1 an
Enfants 5 ans et moins	1 ÉPE Niveau I à IV x 6	2 < 1 an 2 < 2 ans
Enfants 2 ans+	1 ÉPE Niveau Débutant à IV x 7	--

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Collège La Cité

Programme : Formation en éducation à la petite enfance

Désignation : Diplôme (2 ans)

► Collège Boréal

Programme : Éducation de la petite enfance

Désignation : Diplôme (2 ans)

Programme : Administration en services à l'enfance

Désignation : Certificat post diplôme (1 an)

CERTIFICATION

► Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de l'Ontario (OEPE)

OEPE : Diplôme essentiel (2 ans ou équivalent)
 ► Pour en être membre
 ► Pour l'usage du titre ÉPEI

Certificat d'inscription / de pratique Principales exigences de l'OEPE :
 ► Éducation requise en PE ou domaine connexe
 ► Formulaire et documents justificatifs
 ► Citoyenneté ou autorisation à travailler
 ► Maîtrise du français ou de l'anglais

Hors province ► Titres de compétences décernés par :
Alberta : Child Development Supv. Level III
C.-B. : Infant Toddler Ed., Special Needs Ed.
Sask. : Early Childhood Ed. Level III
Manitoba : Early Childhood Ed. Level II / III
T.-N.-L. : Child Care Services Levels II, III, IV
N.-É. : Level II & Level III Classifications
Î.-du-P.-É. : Early Childhood Supervisor
Yukon : Child Care Worker Level III
 ► Preuve de maîtrise du français ou de l'anglais

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE SERVICES DE GARDE AGRÉÉS

► Gouvernement de l'Ontario

Exigences ► Diplôme en PE (2 ans) ou équivalent par groupe d'enfants
 Direction diplômée ÉPE avec au moins 2 ans d'expérience

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Enfants moins de 18 mois	3 ÉPE x 10 enfants	10
Enfants 18 à 30 mois	1 ÉPE x 5 enfants	15
Enfants 30 mois à 6 ans	1 ÉPE x 8 enfants	16
Enfants maternelle 44 à 68 mois	1 ÉPE x 13 enfants	26

SERVICES DE GARDE SCOLAIRE AGRÉÉS

► Gouvernement de l'Ontario

Exigences ► 1 diplômé en PE (2 ans) ou équivalent par groupe d'enfants
 Direction diplômée ÉPE avec au moins 2 ans d'expérience

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Enfants 68 mois à moins de 13 ans	1 ÉPE x 15	30
Enfants 9 à 13 ans	1 ÉPE x 20	20

PROFESSIONNELS

- Présentation de documents justificatifs
- Ou évaluation des équivalences et respect des préalables (cours à suivre & stage supervisé)

Hors pays

Principales démarches :

- Contact avec World Education Services
- Évaluation des titres de compétences
- Authentification individuelle de diplômes

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► OEPE

Certificat d'inscription

- Renouvellement annuel
- Formation continue dès Année 1 - *Attentes de la profession 2016*
- Présentation d'un dossier d'apprentissage professionnel continu aux 2 ans (auto-évaluation et plan d'apprentissage) suivant chaque cycle d'apprentissage complété

SERVICES DE GARDE

SERVICES DE GARDE AGRÉÉS EN RÉSIDENCE PRIVÉE

► Ministère de l'Éducation de l'Ontario

Exigences ►

Octroi d'un permis aux agences administrant ce type de service

Octroi de contrats par les agences aux individus engagés à offrir ce service à domicile

Max. de 6 enfants de moins de 13 ans incluant 2 max. de moins de 2 ans

MANITOBA

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Université de Saint-Boniface

Formation : Programme ► éducation de la jeune enfance EJE

Désignation : Diplôme collégial ► Niveau II

Formation : Programme en milieu de travail

Désignation : Classification ► Niveau II

► Université de Winnipeg

Option : Poursuite d'études en anglais

Désignation : Baccalauréat ► Niveau III (direction de service)

CERTIFICATION INITIALE

► Comité des compétences et de la formation en matière de garde d'enfants du Manitoba

Pré-embauche ►

- Demande de classification
- Certificat de reconnaissance professionnelle
- Relevés de notes originaux
- Évaluation d'acquis strictement en PE

Classification ► Niveau I – Aide des services à l'enfance (ASE)

- Aucun diplôme postsecondaire requis
- Cours de programmes agréés admissibles
- 40 h de formation dès l'année d'embauche

► Niveau II – Diplômés ÉJE

- 2 ans d'études postsecondaires dans un établissement agréé reconnu par le Comité

► Niveau III – Direction ÉJE

- Poursuite d'études de bac avec spécialité en direction, soins ou garde d'enfants aux besoins particuliers

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE GARDE D'ENFANTS AGRÉÉS

► Gouvernement du Manitoba

Exigences ► 2/3 du personnel requis d'être niveau II ou III pour la garde à temps plein des 0 à 6 ans

Direction requise d'être Niveau III pour demande / obtention de la licence

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Enfants 3 mois à 2 ans	1 ÉPE x 4 enfants	8 enfants
Enfants 2 à 6 ans	1 ÉPE x 8 enfants	16 enfants
Enfants de maternelle	1 ÉPE x 10 enfants	20 enfants

SERVICE DE GARDE SCOLAIRE

► Gouvernement du Manitoba

Exigences ► 1/2 du personnel requis d'être niveau II ou III, avec au moins 1 membre conforme à l'agrément ÉJE II ou III par groupe d'enfants

Enfants de 6 à 12 ans admissibles à la garde scolaire

1 ÉJE x 15 enfants, max. 30 par salle

SERVICE DE GARDE FAMILIALE AUTORISÉ

► Gouvernement du Manitoba

Exigences ► Demandeur de licence requis d'avoir un min. de 40 h en ÉJE dans les 8 dernières années

Ou engagement à suivre une formation dans les 12 mois suivant l'ouverture

8 enfants de moins de 12 ans max.

PROFESSIONNELS

- Hors province
- ▶ Candidats sans titre reconnu ayant réussi des études en ÉPE admissibles à une évaluation d'équivalence collégiale ou universitaire
 - ▶ Candidats AJE travaillant en garderie autorisée avec 2 ans d'études postsecondaires au Canada ou ailleurs admissibles au programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis
 - ▶ Candidats de T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., Ont., Sask., Alb., C.-B. et Yn classifiés ÉPE permis de soumettre une demande de classification
- Hors pays
- ▶ Candidats ayant terminé des études en ÉJE admissibles à une évaluation d'équivalence multipartite

SERVICES DE GARDE

Groupe d'âge	Max. par groupe
Enfants de moins de 2 ans	3 enfants
Enfants de moins de 6 ans	5 enfants

SERVICE DE GARDE COLLECTIVE AUTORISÉ

(co-exploitation)

► Gouvernement du Manitoba

- Exigences ►
- 2 personnes au minimum dans le service de garde
 - 12 enfants de moins de 12 ans max.
 - 3 enfants de moins de 2 ans max.

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Gouvernement du Manitoba

- Certificat d'agrément
- Ni date d'expiration, ni aucune obligation de formation professionnelle
 - Recommandation à la direction et au personnel en milieu agréé de consacrer au moins 24 h par an à du perfectionnement

SASKATCHEWAN

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Collège Mathieu

Formation : Programme d'éducation à la petite enfance - 1 an
 Désignation : Certificat ► ÉPE Niveau II

Formation : Programme d'éducation à la petite enfance - 1 an
 Désignation : Diplôme ► ÉPE Niveau III

CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Éducation

- Centre autorisé ► Demande de certification pour embauche
- ÉPE Niveau I ► 3 cours (9 unités de crédit) en PE
 ► Ou programme d'orientation en ÉPE d'un établissement postsecondaire agréé
- ÉPE Niveau II ► Certificat en éducation de la PE (1 an) d'un établissement postsecondaire agréé
- ÉPE Niveau III ► Diplôme en éducation de la PE (2 ans) d'un établissement postsecondaire agréé

Résidents Candidats voulant se certifier Niveau I, suivant études postsecondaires dans un autre domaine, priés de faire évaluer leurs acquis
 Au préalable, requis d'avoir 2 ans d'expérience en garderie et suivi les cours dans 4 domaines

Exemption possible Personne employée dans une garderie non résidentielle réglementée travaillant plus de 65 h par mois et étudiant pour se certifier Niveau I

Hors province Équivalence accordée aux certificats décernés par T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., Ont., Alb., C.-B. et Yn sur présentation du certificat avec formulaire de demande

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE GARDE RÉGLEMENTÉS

► Ministère de l'Éducation

Exigences ► Tout le personnel requis d'avoir une certification en ÉPE sauf employés suivant une formation reconnue
 Direction requise d'être Niveau III et les ÉPE de Niveau I au minimum
 Au moins 30 % des ÉPE travaillant 65 h et plus par mois requis d'avoir les qualifications Niveau II ou plus
 Au moins 20 % des ÉPE travaillant 65 h et plus par mois requis d'avoir les qualifications Niveau III ou plus

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons 6 sem. à 18 mois	1 ÉPE x 3 enfants	6 enfants
Trottineurs 19 à 29 mois	1 ÉPE x 5 enfants	10 enfants
Enfants d'âge pré-scolaire 30 mois à 6 ans	1 ÉPE x 10 enfants	20 enfants
Enfants d'âge pré-scolaire	1 ÉPE x 15 enfants	30 enfants

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL

► Ministère de l'Éducation

Exigences ► Cours d'intro de 40 h l'année d'obtention du permis
 Atteinte du Niveau I dans les 3 ans suivant l'obtention du permis
 Minimum de 6 h de formation continue par an
 Max. de 8 enfants en tout temps

Groupe d'âge	Max. par groupe
Enfants de 6 sem. à 29 mois	2 enfants
Enfants de 6 ans et moins	5 enfants

PROFESSIONNELS

Hors pays

Candidats ayant terminé des études en ÉJE admissibles à une évaluation d'équivalence multipartite

EXIGENCE SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Éducation

Certificat d'agrément

Ni date d'expiration, ni aucune obligation de formation

SERVICES DE GARDE

GARDERIE DE GROUPE EN MILIEU FAMILIAL

► Ministère de l'Éducation

Exigence ► Accueil max. de 12 enfants en tout temps selon les ratios suivants :

Groupe d'âge	Max. par groupe
Enfants de 6 sem. à 18 mois	3 enfants
Enfants de moins de 30 mois	5 enfants
Enfants de 6 ans et moins	10 enfants

ALBERTA

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta

- Formation :** Programme d'éducation à la petite enfance
- Qualification :** Réussite d'un cours du programme
► Niveau I
Assistant du développement de l'enfant (ADE)
- Qualification :** 1 an d'études ► Certification Niveau II
Travailleur de développement de l'enfant (TDE)
- Qualification :** 2 ans d'études ► Diplôme Niveau III
Superviseur du développement de l'enfant (SDE)

CERTIFICATION INITIALE

► Ministère des Services à l'enfance

- Permis de pratique** Obligatoire pour quiconque à l'emploi d'un service de garde
- ADE Niveau I**
- Réussite d'un cours collégial en PE (45 h)
 - Employés en PE non formés admissibles au Niveau I à condition de suivre un cours d'orientation
 - Réussite des cours d'option carrières et études en technologie des écoles secondaires de la province
- TDE Niveau II**
- Attestation en éducation de la PE (1 an) d'un établissement public ou privé approuvé et un cours de français ou d'anglais postsec.
 - Programme équivalent reconnu et un cours de français ou d'anglais postsecondaire
 - Demande de certificat d'autorisation / preuve

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE GARDE RÉGLEMENTÉS

► Ministère des Services à l'enfance

- Exigences ►** Minimum de 1 ÉPE Niveau III
Minimum de 1 ÉPE Niveau II ou III par tranche de 4 ÉPE
Autres employés requis d'être Niveau I ou en voie de le devenir

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons moins de 12 mois	1 ÉPE x 3 enfants	6 enfants
Bambins 12 à 19 mois	1 ÉPE x 4 enfants	8 enfants
Trottineurs 20 mois à 3 ans	1 ÉPE x 6 enfants	12 enfants
Enfants 3 à 4 1/2 ans	1 ÉPE x 8 enfants	16 enfants
Enfants 4 1/2 à 6 ans	1 ÉPE x 10 enfants	20 enfants
Enfants d'âge scolaire	1 ÉPE x 15 enfants	30 enfants

SERVICES DE GARDE SCOLAIRE RÉGLEMENTÉS

► Ministère des Services à l'enfance

- Exigences ►** Au moins 1 membre du personnel sur 4 de Niveau II

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Enfants de maternelle	1 ÉPE x 10 enfants	20 enfants
Enfants de 1ère année et +	1 ÉPE x 15 enfants	30 enfants

PROFESSIONNELS

SDE Niveau III	<ul style="list-style-type: none"> ► Diplôme en éducation de la PE (2 ans) d'un établissement public ou privé reconnu et un cours de français ou d'anglais postsec. ► Programme équivalent approuvé et un cours de français ou d'anglais postsecondaire ► Demande de certificat d'autorisation / preuve
Autre	Reconnaissance de certains certificats / diplômes dans des domaines connexes ou menant à un diplôme ou baccalauréat avec spécialisation
Hors province	Certificats et titres en PE décernés par une prov. autre que l'Alberta reconnus au même niveau <ul style="list-style-type: none"> ► T.- N.-L., Î.-P.-É., N.-É., Ont., Sask., Man., C.-B. et Yn
Hors pays	Demande de reconnaissance avec preuves. Dans le cas d'études en français ou en anglais, aucune évaluation linguistique requise

SERVICES DE GARDE

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL EN GROUPE

► Ministère des Services à l'enfance

Exigences ►

Titulaire de permis et tout autre employé requis d'être de Niveau I ou de l'obtenir dans les 6 mois suivant son octroi

Pour la garde de 7 enfants ou plus, au moins 2 ÉPE requis sur place en tout temps

EXIGENCE SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Gouvernement de l'Alberta

Certificat	Aucune obligation de formation continue pour le maintenir en vigueur
------------	--

COLOMBIE-BRITANNIQUE

PROFESSIONNELS

SERVICES DE GARDE

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Collège Éducentre conjointement avec Collège Northern Lights

Formation : Programme d'éducation à la petite enfance offert en ligne seulement

Désignation : ÉPE avec diplôme (2 ans)

CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Enseignement supérieur, des Compétences et de la Formation

Permis de travail Réussite de 12 cours et 3 stages (niveau certificat)

- ÉPE auprès d'enfants 2 à 5 ans
Obtention d'un diplôme 2 ans
- ÉPE spécialisé auprès de poupons, nourrissons et enfants avec besoins particuliers

En cours d'études

- Travail comme aide-éducateur

Obligation Inscription au registre des ÉPE et conformité aux exigences incluant dépôt formulaire / dossier (titres, études et expérience)

Certification

ÉPE ► Diplôme de base (1 an)

- 500 heures de travail supervisé

ÉPE ► Diplôme avec spécialisation (2 ans)

- Formation avancée

Certificat EPE (5 ans)

- 400 heures de pratique par an au cours des 5 années précédentes
- Lettre de recommandation d'une ÉPE certifiée

Équivalence ÉPE ► Certificat aux personnes dont les études connexes comportent au moins 80 % de contenu ÉPE reconnu en C.-B.

Hors province Certificats et titres en PE d'ailleurs reconnus au même niveau T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., Ont., Alta., Sask., Man. et Yn

Hors pays Demande d'évaluation de titres de compétences

CENTRES DE GARDE RÉGLEMENTÉS

► Ministère de l'Enfance et de la Famille

Exigence ► Aide-éducateurs ne peut être seul avec un groupe d'enfants

Groupe d'âge	Personnel requis
Enfants 3 ans et moins (max. 12 par groupe)	1 ÉPE spécialisé pour 4 enfants
	1 ÉPE spécialisé + 1 ÉPE pour 5 à 8 enfants
	1 ÉPE spécialisé, 1 ÉPE + 1 aide pour 9 à 12 enfants
Enfants de 30 mois à l'âge scolaire (max. 25 par groupe; seulement 2 enfants de 30 à 36 mois)	1 ÉPE pour 8 enfants
	1 ÉPE + 1 aide pour 9 à 16 enfants
	1 ÉPE + 2 aides pour 17 à 25 enfants

PRÉMATERNELLE ET SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

► Ministère des Services à l'enfance

Exigences ►

Prémamanuelle : max. de 20 enfants; 1 ÉPE et 1 aide requis pour groupe de 10+

Max. de 24 par groupe mixte (prémamanuelle, manuelle et 1^{ère} année)

1 adulte responsable par groupe de 12

2 adultes pour groupe de 13 à 24 enfants dont l'un a réussi au moins 20 h de cours et expérience de travail pertinente

Max. de 30 enfants autorisé dans un groupe sans enfant d'âge préscolaire ou de 1^{ère} année - 2 adultes responsables requis

PROFESSIONNELS

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Ministère du Développement de l'enfance et de la famille

Certificat

Renouvellement certificat aide-éducateur :

- dépôt du relevé de notes officiel

Renouvellement certificat ÉPE (1 an) :

- 1 seule fois, si le quota de 500 heures n'est pas comblé

Renouvellement certificat annuel pour :

- aide-éducateur et ÉPE affectés aux nourrissons et enfants avec besoins particuliers attestant du quota de 400 heures et des compétences + lettre de référence

Renouvellement à la 5^e année :

- conformité à toutes les exigences
- preuve de perfectionnement continu
- obtention du certificat EPE, puis renouvellement aux 5 ans

SERVICES DE GARDE

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL

► Ministère des Services à l'enfance

Exigence ►

20 heures de formation en petite enfance

Groupe d'âge	Nombre d'enfants	Maximum d'enfants
Enfants de moins de 12 ans	1 de moins de 12 ans	7
Enfants de moins de 48 mois avec poupons	3 de moins de 48 mois	7
Enfants de moins de 48 mois sans poupon	4 de moins de 48 mois et 2 de 12 à 24 mois	7

NUNAVUT

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Collège de l'Arctique

- Formation :** Aucune en français
2 programmes PE en anglais
- Certificat appliqué en éducation de la PE (1 an)
 - Programme menant au diplôme (2 ans)
- Désignation :** ÉPE qualifiant auprès d'enfants de 0 à 6 ans
- Particularité : culture inuit intégrée

CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Éducation

- Exigence** Aucun titre de compétence exigé en garderie
Nunavut pas partie prenante de l'accord féd. - prov. sur les équivalences
- Hors territoire** Les intéressés requis de vérifier auprès du ministère que leurs formation et compétences suffisent

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Éducation

Pas d'exigence de formation continue

- Formation continue** Titulaires de permis en milieu réglementé :
- à eux revient cette responsabilité
 - la direction de la garderie responsable de l'intégrer dans le cadre de travail du personnel et d'en exiger la preuve

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE GARDE RÉGLEMENTÉS (0 À 11 ANS)

► Ministère de l'enfance et de la famille

- Exigences ►** Personnel : 19 ans et plus
Assistants : au moins 16 ans et travailler en tout temps de pair avec un membre de l'équipe principale

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons moins de 12 mois	1 ÉPE x 3 poupons	6 enfants
Bambins 13 à 24 mois	1 ÉPE x 4 enfants	8 enfants
Trottineurs 25 mois à 3 ans	1 ÉPE x 6 enfants	12 enfants
Enfants de 3 ans	1 ÉPE x 8 enfants	16 enfants
Enfants de 4 ans	1 ÉPE x 9 enfants	18 enfants
Enfants de 5 à 11 ans	1 ÉPE x 10 enfants	20 enfants

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL

- Exigence ►** Accueil max. de 8 enfants en tout temps selon les ratios suivants :

Groupe d'âge	Max. par groupe
Enfants de moins de 2 ans	2 enfants
Enfants de moins de 3 ans	3 enfants
Enfants de moins de 5 ans	6 enfants

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► Collège Nordique en collaboration avec l'Université Sainte-Anne

Formation : 1 programme d'éducation à la PE
► Diplôme (2 ans)

Désignation : ÉPE

CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Exigence : Aucun processus de certification initiale en place
T.-N.-O. pas partie prenante de l'accord féd. - prov. sur les équivalences

EXIGENCE SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Pas d'exigence de formation continue

Formation continue : Exigence légale :
► la direction de la garderie tenue de documenter la participation annuelle du personnel et du titulaire de permis, au perfectionnement - aucun quota imposé

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE GARDE DE LA PE RÉGLEMENTÉS (0 À 11 ANS)

► Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Exigences ► Personnel : 19 ans et plus et au min. 1 an d'études post- secondaires de Niveau certificat
Assistants : au moins 16 ans et travailler en tout temps de pair avec un membre de l'équipe principale

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons moins de 12 mois	1 ÉPE x 3 poupons	6 enfants
Bambins 13 à 24 mois	1 ÉPE x 4 enfants	8 enfants
Trottineurs 25 mois à 3 ans	1 ÉPE x 6 enfants	12 enfants
Enfants de 3 ans	1 ÉPE x 8 enfants	16 enfants
Enfants de 4 ans	1 ÉPE x 9 enfants	18 enfants
Enfants de 5 à 11 ans	1 ÉPE x 10 enfants	30 enfants

RATIO POUR GROUPE MIXTE

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons/Bambins de 1 à 24 mois	1 ÉPE x 4	8 enfants
Enfants de 25 mois à 6 ans	1 ÉPE x 8	16 enfants
Enfants de 5 ans et 8 mois à 11 ans	1 ÉPE x 10	30 enfants

PROFESSIONNELS

SERVICES DE GARDE

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL

Exigence ► Accueil max. de 8 enfants en tout de moins de 12 ans et surveillés par le titulaire de permis, selon les ratios suivants :

Groupe d'âge	Max. par groupe
Enfants de moins de 2 ans	2 enfants
Enfants de moins de 3 ans	3 enfants
Enfants de moins de 6 ans	6 enfants

YUKON

PROFESSIONNELS

FORMATION ET DÉSIGNATION

► **Collège du Yukon grâce à une entente avec le Collège Éducacentre de la C.-B.**

Formation : Aucune offerte en français au Yukon
Accès en français à 1 programme d'éducation à la PE en ligne
► Accessible aux 11^e et 12^e années pour obtenir des crédits d'études secondaires / collégiales

Désignation : Certificat (1 an) et diplôme (2 ans)

CERTIFICATION INITIALE

► **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Exigence Évaluation du relevé de notes et détermination du niveau de classification.
Possibilité de reclassification pour les étudiants à temps partiel

Classification 5 niveaux ► I, IA, II, IIA et III

► **Débutant** 60 h de cours pour atteindre Niveau I

► **Certificat** Travailleur en garderie Niveau II

► **Diplôme** Travailleur en garderie Niveau III

Résidents Les personnes formées à l'extérieur tenues de vérifier au préalable que la formation donne droit à la classification équivalente.

Hors territoire Les diplômés de programmes accrédités au Canada pourraient être jugés équivalents
► T.-N.-L., Î.-P.-É., N.-É., Ont., Sask., Man., Alta. et C.-B.

Hors pays Yukon pas en mesure d'évaluer les titres de compétences de l'étranger.
Option : se soumettre à une analyse d'équivalences par un organisme canadien reconnu

SERVICES DE GARDE

CENTRES DE GARDE DE LA PE RÉGLEMENTÉS

► **Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Exigences ► 20 % du personnel requis d'être Niveau III, plus de 30 % Niveau II et le reste Niveau I
Accueil max. de 64 enfants

Groupe d'âge	Personnel requis	Max. par groupe
Poupons de 0 à 18 mois	1 ÉPE x 4 oupons	8 enfants
Enfants 18 mois à 3 ans	1 ÉPE x 6 enfants	12 enfants
Enfants de 3 ans	1 ÉPE x 8 enfants	16 enfants
Enfants de 1 ^{ère} année à 12 ans	1 ÉPE x 12 enfants	24 enfants

SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN MILIEU FAMILIAL

Exigences ► Titulaire de permis requis d'être Niveau I min., d'avoir 18+ ans et de suivre un cours dans l'année d'octroi
Accueil max. de 8 enfants en tout pour un seul surveillant et selon l'espace disponible – au moins 4 m² requis par enfant

Groupe d'âge	Max. par groupe
Poupons de 18 mois ou moins	4 enfants
3 enfants de 18 mois ou moins	6 enfants
Aucun enfant de 18 mois ou moins	8 enfants

À noter : possible d'accepter jusqu'à 4 enfants d'âge scolaire + le nombre autorisé d'enfants d'âge préscolaire avec 2 personnes chargées de la surveillance et des soins

PROFESSIONNELS

SERVICES DE GARDE

EXIGENCES SUIVANT LA CERTIFICATION INITIALE

► Ministère de la Santé et des Services sociaux

Certificat

Au niveau III, aucun cours supplémentaire requis pour le maintenir

Formation continue encouragée pour personnes de classification inférieure à III; poursuite d'études également pour ÉPE visant un niveau plus élevé

L'obtention d'un certificat de Niveau III par équivalence sujette au renouvellement annuel et à la prise d'un cours à chaque année sur le développement des jeunes enfants